



GOVERNANCE DES UNIVERSITÉS

Déclaration de l'intersyndicale de l'UQAM rejetant le projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 38 reprend pour l'essentiel les articles du projet de loi n° 107 sur la gouvernance universitaire, déposé le 30 octobre 2008;

CONSIDÉRANT les réactions de rejet unanimes vis-à-vis du projet de loi n° 107 par l'ensemble de la communauté universitaire québécoise, notamment les Déclarations de la Table des partenaires universitaires, des syndicats de professeurs, d'enseignants et d'employés d'universités;

CONSIDÉRANT que les mécanismes de reddition de comptes prévus au projet de loi n° 38 restent incompatibles avec les missions de service public et de développement de la recherche, de la création et de l'enseignement qui sont le propre des universités;

CONSIDÉRANT que les modalités de gouvernance envisagées vont bien au-delà de la gestion financière pour s'étendre à toutes les activités, qu'elles soient de nature pédagogique, scientifique ou sociale, contrevenant ainsi à l'autonomie des établissements et à la liberté académique;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce projet de loi conduit à l'assujettissement des modes d'opération et des structures administratives et académiques à des impératifs de productivité qui vont à l'encontre de la mission des universités;

Nous, syndicats de l'UQAM, rejetons vigoureusement le projet de loi n° 38 et réaffirmons que :

- La prise de décision dans les universités doit donner la primauté aux FINALITÉS ACADÉMIQUES ET CITOYENNES.
- Les méthodes de gestion des universités doivent être fondées sur la collégialité et conformes au caractère spécifique de l'institution universitaire comme SERVICE PUBLIC.
- La gestion des universités doit être exercée par des conseils d'administration composés MAJORITAIREMENT de membres de la communauté universitaire, incluant tous les groupes professionnels et les étudiants.
- Les nominations aux conseils d'administration doivent suivre des PROCESSUS OUVERTS ET PARTICIPATIFS.

Le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (SPUQ)

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ)

Le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM)

Le Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE)

